



Fiche de données de sécurité

1. IDENTIFICATION

Identificateur du produit

absorbant d'acide et neutralisant QC

Autre moyens d'identification

Coussins absorbants d'acide, trousse d'intervention contre les déversements

Code Produit

217130, 217135, 510130, 510190, 510191, 510192, 510194, 510195, 510198

Usages préconisés et déconseillés

Préconisé pour l'usage commercial/industriel

Ne convient pas à l'usage domestique

Renseignements sur le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Quick Cable Corporation
3700 Quick Drive
Franksville, WI 53126-0509
www.quickcable.com

Numéro de téléphone en cas d'urgence (24/24H)

INFO TRAC 1-352-323-3500 (Internationale)
1-800-535-5053 (Amérique du Nord)

Section 2 - Identification des dangers

Classification SGH:

Toxicité orale	Toxicité Aiguë. 5	DL 50 orale prévue entre 2000 et 5000 mg / kg; Indication d'effet significatif chez l'homme; cas de mortalité au niveau classe 4; signes cliniques notables au niveau classe 4
Toxicité cutanée	Toxicité Aiguë. 5	DL 50 orale prévue entre 2000 et 5000 mg / kg; Indication d'effet significatif chez l'homme; cas de mortalité au niveau classe 4; signes cliniques notables au niveau classe 4
Toxicité respiratoire	Toxicité Aiguë. 4	Gaz>2500+<=5000 ppm, Vapeurs>10+<=20 mg/l, Poussières et brouillards> 1 + <= mg / l
Corrosif pour la peau	1A	Destruction du tissu cutané: Exposition <3 min. Observation <1 heure, nécrose observable chez au moins un sujet animal
Corrosif pour les yeux	1	Lésions oculaires graves: Dommages irréversibles 21 jours consécutifs à l'exposition, Score de Draize: Opacité de la cornée> = 3, Iritis> 1.5

Dangers SGH		Précautions SGH	
H303	Peut-être nocif en cas d'ingestion	P260	Ne pas respirer les poussières / fumées / gaz / brouillards / vapeurs / aérosols
H313	Peut être nocif en cas contact avec la peau	P261	Éviter de respirer les poussières / fumées / gaz / brouillards / vapeurs / aérosols laver ... soigneusement après manipulation
H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires	P264	Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé
H318	Provoque des lésions oculaires graves	P271	
H332	Nocif en cas d'inhalation	P280	Porter des gants de protection / des vêtements de protection / protection des yeux / protection du visage
		P310	Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin / spécialiste
		P312	Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin / médecin en cas de malaise
		P321	Traitement spécifique (voir ... sur cette étiquette)
		P363	Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser
		P301+P330+P331	EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. Ne PAS faire vomir
		P303 + P361 + P353	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): contaminés.
		Enlever 3 immédiatement les vêtements	Rincer la peau à l'eau /sous la douche
		P304+P340	EN CAS D'INHALATION: Exposer la victime à l'air frais et la garder au repos dans une position lui permettant de respirer confortablement
		P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer à l'eau en continu pendant plusieurs minutes. Enlever toutes lentilles de contact si l'opération est encore faisable - continuer à rincer
		P405	Garder sous scellé
		P501	Jeter le contenu et le récipient dans

TERME DE CONSEIL: **Dangers**



Section 3 – Composition

Nom chimique	N ° CAS	Pour cent
BICARBONATE DE SODIUM	497-19-8	97.00%

Section 4 - Premiers Secours

Inhalation:

Ne plus exposer le sujet à secourir au produit et éviter de s'y exposer soi-même en tant que secouriste. Utiliser une protection respiratoire adéquate. En cas d'irritation respiratoire, de vertige, nausée ou évanouissement, demander immédiatement une assistance médicale. En cas d'arrêt de la respiration, faire réanimer par une personne qualifiée tout en demandant immédiatement une assistance médicale.

Contact avec les yeux:

Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever toutes lentilles de contact si l'opération est encore faisable. Continuer à rincer pendant 15 minutes.

Contact avec la peau:

En cas de contact avec la peau, enlever les vêtements contaminés. Rincer la peau à grande eau puis la laver à l'eau et au savon.

Ingestion:

Si le sujet est conscient, lui administrer 2 à 3 verres d'eau. Ne pas faire vomir et consulter immédiatement un médecin.

Notes pour le médecin: Aucune donnée disponible.

Section 5 - LUTTE CONTRE

LEI N/A

LSE: N/A

Limites d'Inflammabilité :

Point d'éclair : aucune donnée disponible

Moyens d'extinction :

Utiliser un agent extincteur approprié au type de feu à combattre

Incendie ou risques d'explosion :

Aucune donnée disponible

Produits de combustion dangereux :

Consulter en section 10 la liste de produits de décomposition dangereux pour ce mélange-ci.

Lutte contre l'incendie :

En cas de nécessité d'évacuation du personnel, évacuer vers une zone au vent. Décontaminer le personnel et les équipements ayant été exposés au feu et à la fumée par un lavage à l'eau dirigé vers le bas.

Lutte contre l'incendie :

Les pompiers doivent porter une protection complète dont un respirateur autonome

Section 6 - Mesures en cas de déversement accidentel

Isoler la zone et contenir le produit déversé. Evacuer de la zone les personnes ne portant pas l'EPI approprié jusqu'à nettoyage du déversement. Stopper la fuite si l'opération peut se faire sans risque, rester au vent et éviter le ruissellement vers les canalisations et les égouts.

PETITS DÉVERSEMENTS: Empêcher le ruissellement dans les canalisations, égouts, sous-sols et zones confinées. Recueillir la substance renversée à la pelle et à la balayette et la placer dans un récipient approprié tout en évitant de faire voler la poussière.

GROS DÉVERSEMENTS: Empêcher le ruissellement dans les canalisations, égouts, sous-sols et zones confinées. Recueillir la substance renversée à la pelle et à la balayette et la placer dans un récipient approprié tout en évitant de faire voler la poussière.

DÉVERSEMENTS DE BASES CHIMIQUES: Neutraliser avec de l'acide citrique ou de l'acide acétique dilué. Neutraliser soigneusement les résidus puis laver à grande eau.

Section 7 - Manutention et Stockage

Précautions de manipulation:

Porter l'équipement de protection individuelle (EPI) approprié. Porter une protection respiratoire ou ventiler de façon adéquate dès que les vapeurs tendent à s'accumuler dans des endroits confinés ou mal ventilés. Utiliser le produit de façon à minimiser les éclaboussures et / ou la poussière. Garder le produit en confinement lorsqu'il ne sert pas. Ne pas manipuler ou stocker près d'une source de chaleur, d'étincelles, de flammes nues ou autres sources d'inflammation.

Stockage :

Éviter le gel. Entreposer à température ambiante, soit 40 à 95 F (4 à 35 ° C)

Dispositions réglementaires :

Aucune donnée disponible

Section 8 - CONTRÔLE DE L'EXPOSITION ET PROTECTION INDIVIDUELLE

Nom Chimique / N ° CAS	Limites d'exposition OSHA	Limites d'exposition ACGIH	Autres limites d'exposition
BICARBONATE DE SODIUM / 497-19-8	Non établi	Non établi	Non établi

Contrôle technique :

Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Se laver les mains avant les pauses et tout de suite après avoir manipulé le produit. S'assurer de la présence de bassins oculaires et de douches de sécurité à proximité du poste de travail.

Contrôle de la ventilation :

Prévoir une ventilation suffisante pour maintenir la concentration dans l'air en deçà de la limite d'exposition prévue par les directives.

Contrôles administratifs : Aucune donnée disponible.

Protection aux personnes :

La norme OSHA pour les équipements de protection individuelle (29 CFR 1910.132) prescrit à l'employeur d'évaluer le risque sur chaque poste de travail afin de déterminer les besoins d'équipement en protection appropriée pour chaque employé.

Protection des yeux :

Il convient de se conformer aux pratiques habituelles en matière de protection des yeux industrielle.

Protection de la peau :

Conformément aux bonnes pratiques d'hygiène professionnelle, toute précaution doit être prise pour éviter le contact de la peau.

Protection des voies respiratoires :

En cas de dépassement de la limite de concentration dans l'air, un respirateur homologué doit être porté.

Équipement contaminé :

L'élimination des déchets doit se conformer aux réglementations gouvernementales fédérales, étatiques, régionales et locales.

Section 9 - Propriétés Physiques et Chimiques

pH produit sec dans une solution à 1%.

Point de fusion : Non déterminé	Point de congélation : Non déterminé
Solubilité : Non déterminé	Plage d'ébullition : 100°C
Point d'éclair : 999 C, 999 F	Taux d'évaporation : Non déterminé
Inflammabilité : Non déterminé	Apparence : Granulés Jaune
Odeur : Inodore	État Physique : Solide
Pression vapeur : Non déterminé	Seuil d'odeur : Non déterminé
Densité vapeur : Non déterminé	Limites d'explosion : 0%
Coefficient de partage :	pH: 10-12pH
(n- octanol/eau) : Non déterminé	Température d'auto inflammabilité : N/A
Température de décomposition : Non déterminé	Viscosité : Non déterminé
Densité : 2,415012166	

Section 10 - Stabilité et Réactivité

Stabilité :

STABLE

Incompatibilités:

Aucune donnée disponible.

Produits de décomposition dangereux:

Note: il s'agit de tous les produits de décomposition possibles basés sur la structure moléculaire des composants.

Aucune donnée disponible.

Absence de polymérisation dangereuse.

Section 11 - Information Toxicologique

Toxicité Mélangé

Toxicité orale : 4 226,00mg/kg

Toxicité cutanée : 2 284,00mg/kg

Toxicité par inhalation : 2.38mg/L

Voies d'entrée :

Aucune donnée disponible.

Organes cibles:

Aucune donnée disponible.

Effets de la surexposition

Section 12 - Information Écologique

Écotoxicité :

Aucune donnée disponible pour ce produit.

Section 13 – Élimination

Instructions d'élimination:

Se reporter aux réglementations fédérales, étatiques et locales les plus récentes.

Section 14 - Information relatives au transport

Le texte suivant concerne le transport US DOT. D'autres modes / juridictions peuvent présenter différentes classifications.

Classe de danger

Agence	Nom d'expédition	Numéro ONU	Groupe d'emballage
US DOT	NON-RÉGLÉMENTÉ		

Section 15 - Information Réglementaire

La liste suivante se conforme uniquement aux réglementations en vigueur au niveau fédéral aux Etats-Unis.

US DOT Liste des polluants marins (172.101 - Annexe B) -Aucun

US DOT Liste des substances dangereuses et des quantités à déclarer (172.101 Annexe A) -Aucun

US DOT Liste des polluants marins graves (172,101 - Annexe B) - Aucun

SARA Section 302 Substances extrêmement dangereuses (40 CFR 355): - Aucun

Sara 302 Quantité du seuil de planification. Aucun

SARA Section 313, produits chimiques toxiques (40 CFR 372.65): -
Aucun

SARA Quantité à déclarer.- Aucune

Consignes de prévention des risques de l'Union Européenne

Consignes de sécurité

Loi sur le contrôle des substances toxiques (TSCA):

Tous les composants sont répertoriés ou exemptés de la loi sur le contrôle des substances toxiques, excepté ceux qui sont énumérés ci-dessous. Aucun

Section 313 du titre III des amendements de la loi portant modification et ré autorisation du Fonds Spécial pour l'Environnement de 1986 (SARA). produit contenant un ou plusieurs produits chimiques soumis aux exigences de déclaration de la Loi et du titre 40 du Code des règlements fédéraux, section 372.

Section 16 – Divers

Système d'information sur les matières dangereuses (HMIS)

HEALTH	2
FLAMMABILITY	0
PHYSICAL HAZARD	0
PERSONAL PROTECTION	B

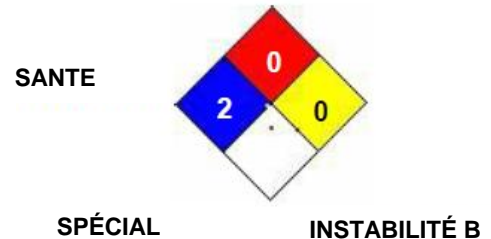
HMIS & NFPA Classification de danger

Légende

0 = INSIGNIFIANT
1 = LEGER
2 = MODÉRÉE
3 = HAUTE

National Fire Protection Association (NFPA)

INFLAMMABILITÉ



Date d'émission : 02/20/2015
Date de révision : 03/30/2015
Remarque de révision : Nouveau format

Décharge de reponsabilité :

A notre connaissance, les informations que comporte la présente fiche de données de sécurité à date de publication sont exactes. Ces informations n'ont pour autant qu'une valeur indicative en matière de manipulation, d'utilisation, de traitement, stockage, transport, élimination et dissémination et ne sauraient en aucun cas valoir garantie ou déclaration de qualité. Ces informations portent exclusivement sur le produit spécifié en tant que tel et non sur une quelconque utilisation de celui-ci conjointement à d'autres matières dans le cadre d'un mélange ou d'un processus autre que mentionnée dans le texte.